

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 17 (1879)
Heft: 47

Artikel: Une fabrique de fausse monnaie
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185404>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. 50.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne. — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Une fabrique de fausse monnaie.

Un incident assez comique s'est produit dernièrement dans une de nos petites villes. Un paisible rentier de l'endroit se montrait fort soucieux depuis quelques jours, préoccupé d'une chose qui ne lui laissait plus de repos, mais qu'il n'osait révéler à l'autorité, tant elle lui paraissait extraordinaire. Enfin, n'y tenant plus, il se décide et court chez le préfet, devant lequel il soulage ainsi son âme du terrible secret qui l'accable :

« M. le préfet, j'ai longtemps hésité à venir auprès de vous... et vous me voyez encore tout ému... Mais de plus en plus convaincu...

— Qu'y a-t-il donc, mon brave ?

— Eh bien, monsieur... tenez, il m'est si désagréable... je n'ai jamais fait de peine à personne... Chaque nuit, dès 11 heures, 11 heures et demie, alors que tout repose : Boum ! boum ! boum !... chez mon voisin, de l'autre côté du mur. Cela ressemble singulièrement aux coups d'un balancier !...

— Pas possible !!... Supposeriez-vous quelque fabrique de fausse monnaie ?...

— Vous avez dit le mot, monsieur le préfet !... Ça doit être au fond de l'écurie. Comme le fait ne me paraît malheureusement que trop vrai, et qu'un châtement exemplaire attend les coupables, je vous supplie de ne pas mêler mon nom à cette affaire. Je n'ai jamais paru devant les tribunaux, et une déposition publique me serait des plus pénibles.

— Soyez tranquille, et ne dites rien à personne ; cette affaire est maintenant du ressort de mon office.

A peine notre rentier s'était-il retiré, que le préfet faisait appeler son huissier. Et quelques heures plus tard, à la faveur de la nuit, quatre gendarmes, tous solides gaillards, se glissaient furtivement dans le bureau de la préfecture.

Toutes les mesures étaient prises. A 11 heures précises, l'huissier et quatre hommes requis par lui, se postaient aux alentours de la maison suspecte ; tandis que le préfet s'y acheminait suivi des quatre gendarmes :

Arrivé devant la porte, le magistrat frappe trois coups.

— Qui est là ? dit une voix de femme.

— Le préfet, qui vous somme, au nom de la loi, de lui ouvrir votre maison !

La porte crie sur ses gonds ; on entre, on écoute et l'on se dirige vers l'endroit indiqué. Boum ! boum !... Nous les tenons, dit tout bas le préfet en poussant en avant le caporal muni d'un gros falot.

Arrivés au fond de l'écurie, leurs yeux étonnés voyent... une pauvre vieille jument atteinte d'un ulcère à la jambe, et qui frappait de temps en temps de violents coups de pied contre la paroi, irritée qu'elle était par l'incessante démangeaison que lui causait ce mal.

Vous dire de combien de centimètres le nez du préfet, celui des gendarmes et de l'huissier se sont allongés, je ne le puis ; mais vous pourrez facilement vous en rendre compte. — Boum ! L. M.

Un réveil désagréable.

Deux amis se promenaient sur Montbenon par un des derniers beaux jours de cet automne, quand ils aperçoivent sur le gazon un brave homme étendu la face contre terre et dormant aussi tranquille que s'il avait payé ses impôts pour vingt ans.

Un sommeil aussi confiant avait droit à être respecté. Hélas ! il n'en fut rien. Il y a dans la position d'un homme ainsi vu de dos quelque chose de tentant, qui attire comme l'abîme. C'est le vertige de la claque. Que celui qui n'a jamais été pris, en pareille occurrence, d'un irrésistible désir d'appliquer une tape sonore, se lève et le dise.

L'histoire raconte que Turenne lui-même fut un jour victime de cette tentation diabolique, et que celui qui se laissa tenter était un domestique du grand capitaine. Qui sait s'il n'y a pas là un effet de magnétisme animal ?

Bref, nos promeneurs qui causaient, c'est presque inutile de le dire, des plans du Tribunal fédéral, laissèrent là la Justice et sa maison, et de mauvaises pensées entrèrent dans leur cœur.

— Sapristi ! qu'il ferait bon appliquer ma canne sur ce monticule, dit le plus tenté des deux, en faisant siffler une badine flexible.

— C'est sûr qu'il ferait une drôle de tête. Mais il a peut-être le réveil mauvais ! S'il allait se fâcher ?

— Bah ! il n'en aurait pas le droit : il y a de sa part violente provocation. D'ailleurs, j'ai mon idée.